

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE N° : 500-06-000902-185

COUR SUPÉRIEURE

PIERRE-OLIVIER FORTIER

Demandeur

-c-

UBER CANADA INC.
UBER TECHNOLOGIES INC.
UBER B.V.
RASIER OPERATIONS B.V.
- et -
UBER PORTIER B.V.

Défenderesses

**DEMANDE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
PAR COURRIER SPÉCIAL (ARTICLE 112 C.P.C.)**

AU GREFFIER DE LA COUR SUPÉRIEURE, DU DISTRICT DE MONTRÉAL, LE
DEMANDEUR EXPOSE CE QUI SUIT:

1. Le demandeur a déposé une Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant (art. 574 et ss. C.p.c.), Avis d'assignation (Articles. 145 et ss. C.p.c.) incluant une Demande modifiée d'autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant (art. 574 et ss. C.p.c.), Avis d'assignation (Articles. 145 et ss. C.p.c.) au greffe contre les défenderesses, tel qu'il appert du dossier de cour;
2. Les défenderesses, UBER TECHNOLOGIES INC., UBER B.V., RASIER OPERATIONS B.V. et UBER PORTIER B.V., n'ont aucun domicile ni place d'affaires connus dans la province de Québec et ainsi, ils ne peuvent être rejoints;
3. La défenderesse Uber Technologies Inc. à sa place d'affaire au 1455, rue Market, bureau 400, San Francisco, Californie, États-Unis, 94103;
4. La défenderesse Uber B.V. à sa place d'affaires au Mr. Treublaan 7, 1097 DP, Amsterdam, Pays-Bas
5. La défenderesse Rasier Operations B.V. à sa place d'affaires au Mr. Treublaan 7, 1097 DP, Amsterdam, Pays-Bas
6. La défenderesse Uber Portier B.V. à sa place d'affaires au Mr. Treublaan 7, 1097 DP, Amsterdam, Pays-Bas

7. Il sera impossible de signifier la présente Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant incluant la Demande modifiée d'autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant sans une autorisation du tribunal permettant la signification par courrier spécial Fedex à ces adresses;
8. La demande est bien fondée en faits et en droit;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL

9. **AUTORISER** la signification de la présente Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant (art. 574 et ss. C.p.c.), Avis d'assignation (Articles. 145 et ss. C.p.c.) incluant une Demande modifiée d'autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant (art. 574 et ss. C.p.c.), Avis d'assignation (Articles. 145 et ss. C.p.c.) par courrier spécial Fedex à Uber Technologies Inc. au 1455, rue Market, bureau 400, San Francisco, Californie, États-Unis, 94103, à Uber B.V., Rasier Operations B.V et Uber Portier B.V. au Mr. Treublaan 7, 1097 DP, Amsterdam, Pays-Bas en vertu de l'article 112 du code de procédure civile;

LE TOUT frais à suivre.

Montréal, le 20 mars 2018



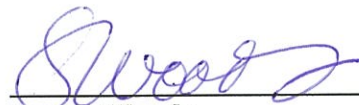
Avocats de la partie demanderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Sarah Woods, avocate, pratiquant au sein du cabinet Woods s.e.n.c.r.l., situé au 2000, avenue McGill College, bureau 1700, dans les ville et district de Montréal, province de Québec, H3A 3H3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'une des procureurs du Demandeur en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Demande pour mode spécial de signification par courrier spécial* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Sarah Woods

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,
ce 20^e jour de mars 2018


Commissaire à l'assermentation pour le Québec



NO : <u>500-06-000902-185</u>
PROVINCE DU QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE DISTRICT DE MONTRÉAL
PIERRE-OLIVIER FORTIER Demandeur
-C- UBER CANADA INC. UBER TECHNOLOGIES INC. UBER B.V. RASIER OPERATIONS B.V. et UBER PORTIER B.V. Défenderesses
DEMANDE POUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION PAR COURRIER SPÉCIAL (Article 112 C.P.C.)
ORIGINAL
WOODS LLP Me James A. Woods Me. Sarah Woods Me Jessie Héroux